



RÈGLEMENT
JEU CONCOURS DAIKIN
« VOTRE CONFORT Y GAGNE ET VOUS AUSSI »

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société DAIKIN AIRCONDITIONING France, dont le siège social se situe ZA du Petit Nanterre – 31 rue des Hautes Pâtures – Le Narval – Bâtiment B – 92 737 NANTERRE CEDEX, organise du 01/10/2023 au 31/12/2023, le jeu concours « **Votre confort y gagne et vous aussi** ». Ce jeu est accessible sur le site Internet www.daikin.fr. Les termes et conditions pour bénéficier de cette offre sont décrites aux présentes.

Cette opération permet à 30 particuliers tirés au sort, remplissant les conditions décrites ci-après, de bénéficier d'un remboursement pouvant aller jusqu'à 10 000€^{TTC} pour l'achat et l'installation d'une pompe à chaleur DAIKIN.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette offre de remboursement est réservée à tout particulier, personne physique, majeure, résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) disposant d'un accès Internet ainsi que d'une adresse email valide, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Cette offre est nominative, non cumulable avec d'autres offres DAIKIN en cours et limitée à une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse postale).

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial ne répondrait pas aux conditions mentionnées aux présentes. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 : DURÉE

Cette opération est valable du 01/10/2023 au 31/12/2023 pour tout devis daté et signé entre le 01/09/2023 et le 31/12/2023, et toute facture d'installation de l'appareil réalisée avant le 31/03/2024 portant clairement mention des références produits DAIKIN acquis en France et éligibles à l'offre via des installateurs qualifiés RGE.

Le dossier de remboursement doit être reçu avant le 30/04/2024 selon les modalités précisées dans l'article 4.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DE REMBOURSEMENT

La participation au jeu s'effectue en remplissant le formulaire de participation mis à disposition des participants sur confort-daikin.fr. Les données personnelles collectées lors du jeu sont destinées à DAIKIN France uniquement et à ses prestataires missionnés pour l'organisation du jeu.

Pour participer au jeu concours et tenter de gagner, le participant doit :

1. Établir un devis auprès d'un installateur qualifié RGE entre le 01/09/2023 et le 31/12/2023
2. Indiquer sur le site confort-daikin.fr qu'il souhaite participer au jeu concours
3. S'équiper d'un ou plusieurs produits concernés par le jeu. Il conserve sa facture datée entre le 01/10/2023 et le 31/03/2024

Désignation des gagnants

30 personnes seront désignées par un tirage au sort réalisé le 01/04/2024 sur l'ensemble des demandes de devis établies auprès d'un installateur. Les devis n'ayant pas été établis entre le 01/09/2023 et le 31/12/2023 ne pourront pas être pris en compte. De même, l'installation du produit concerné doit avoir eu lieu et fait l'objet d'une facture valide au plus tard le 30/03/2024.

Les personnes tirées au sort recevront un email à l'adresse qu'ils auront fourni dans le formulaire de participation, dans les 15 jours suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Dotations

Le jeu est doté des lots suivants, attribués aux personnes déclarées gagnantes. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Un remboursement pouvant aller jusqu'à 10 000€^{TTC} (soit par lettre-chèque, soit par virement bancaire).

Le montant du remboursement est défini ainsi : il s'agit du montant du / des appareils Daikin constituant la pompe à chaleur installée (air/air ou air/eau) - références exactes précisées en annexe - ainsi que le montant de l'installation figurant sur la facture du particulier.

Si ce montant est inférieur à 10 000€^{TTC}, le gagnant sera remboursé à hauteur du montant du / des appareils Daikin éligibles à l'offre sur la facture et du montant de l'installation figurant sur la facture.

Si le montant est supérieur, le gagnant ne sera remboursé que de 10 000€^{TTC}.

Modalité de remboursement jusqu'à 10 000€^{TTC}

Pour recevoir leur dotation, les gagnants devront envoyer leur dossier complet composé des éléments suivants avant le 30/04/2024, selon les modalités indiquées dans l'email d'annonce des gagnants :

- Un devis daté et signé entre le 01/09/2023 et le 31/12/2023
- Une facture datée entre le 01/10/2023 et le 31/03/2024
- Une attestation RGE de l'installateur pour les pompes à chaleur air/eau
- Une photocopie de la pièce d'identité du gagnant ayant fait la demande de participation
- Une photo de la plaque signalétique du groupe extérieur et de l'unité intérieure installés
- Un RIB pour effectuer le remboursement

Une fois leur dossier conforme aux modalités de l'opération, les gagnants recevront leur remboursement par virement bancaire ou par lettre-chèque dans un délai de 6 semaines.

Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, ne respectant pas les modalités (dates, références, facture, etc.), ne sera pas satisfaite.

Identification des gagnants et élimination des participations

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation. De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 5 : COMMUNICATIONS SUR LES GAGNANTS

Les gagnants tirés au sort autorisent DAIKIN, après accord de leur part, à communiquer leur nom, prénom et département dans le cadre de la médiatisation de l'opération.

ARTICLE 6 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé en la SCP Raphaël FARHI, Julien PINEAU et Jessica MOURER, Commissaires de Justice associés – 81-83 avenue Edouard Vaillant - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Ce règlement est consultable sur le site confort-daikin.fr et https://www.daikin.fr/fr_fr/residentiel/daikin-rembourse-votre-PAC.html. En cas de différence entre le règlement visible sur internet et le règlement déposé chez le commissaire de justice, seul le règlement déposé chez le commissaire de justice prévaut.

Des additifs, ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés sur le site confort-daikin.fr et le site daikin.fr pendant l'opération.

Toute modification fera l'objet d'une annonce sur le site et d'un avenant qui sera déposé en la SCP Raphaël FARHI, Julien PINEAU et Jessica MOURER, Commissaires de Justice associés – 81-83 avenue Edouard Vaillant - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Le règlement et ses éventuels avenants seront envoyés gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

DAIKIN se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de DAIKIN.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

DAIKIN se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet.

DAIKIN se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier (dont reporter toute date annoncée) ou d'annuler l'opération sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait et sans que le participant ne puisse prétendre à une indemnisation à quelque titre que ce soit.

DAIKIN se réserve notamment la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer à l'opération si elle, ou son prestataire d'hébergement, ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire à son déroulement.

Par ailleurs, DAIKIN se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre l'opération en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les participants d'un remboursement seraient considérés comme nuls et nonavenus. DAIKIN se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement de l'offre, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer l'offre, de ne pas lui attribuer l'éventuel remboursement et le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Ce règlement est soumis à la loi française.

Chaque participant accepte sans réserve le présent règlement dans son intégralité. Toute fraude ou non-respect des présentes modalités pourra donner lieu à l'exclusion de l'offre pour son auteur, DAIKIN se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Tout litige né à l'occasion de la présente offre de remboursement et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Nanterre.

Enfin, dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations collectées dans le cadre de l'opération sont destinées exclusivement à DAIKIN et pourront être traitées par ses prestataires dans le cadre de la gestion de l'opération.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel n°2004-801 du 6 août 2004, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de retrait et d'opposition des informations les concernant. Pour exercer ce droit, il leur suffit d'adresser une simple demande écrite au service marketing de la société DAIKIN AIRCONDITIONING France, à l'adresse suivante : ZA du Petit Nanterre – 31 rue des Hautes Pâtures – Le Narval – Bâtiment B – 92737 NANTERRE CEDEX ou par email à dpc@daikineurope.com.

Les données collectées dans le cadre de l'opération pourront être utilisées par DAIKIN à des fins commerciales (démarchage, animation commerciale), si le participant a expressément coché la case « Je souhaite recevoir des informations de la part de DAIKIN ».

Les données collectées sont obligatoires pour bénéficier du remboursement. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant le traitement du remboursement seront réputées renoncer à leur participation.

Les données collectées ne seront pas utilisées par la suite à des fins de prospections commerciales par des tiers sans consentement exprès des participants.

Pour en savoir plus sur la politique de protection des données de DAIKIN :

https://www.daikin.fr/fr_fr/politique-de-protection-des-donnees.html



ARTICLE 10 : CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Un exemplaire du présent règlement peut être obtenu sur simple demande écrite adressée au service marketing de la société DAIKIN AIRCONDITIONING FRANCE à l'adresse suivante : ZA du Petit Nanterre – 31 rue des Hautes Pâtures – Le Narval – Bâtiment B – 92737 NANTERRE CEDEX, ou directement sur les sites dédiés confort-daikin.fr et daikin.fr

ANNEXE : RÉFÉRENCES CONCERNÉES PAR L'OFFRE

POMPES À CHALEUR AIR/AIR

Monosplit – Groupe extérieur

ARXM71R2V1B	RXM35R5V1B9	RXTA30B2V1B	RXA25A5V1B8
ARXM71R5V1B	RXM42R5V1B	RXTM30R2V1B	RXA35A5V1B8
AZAS100M7V1B	RXM50R5V1B	RXTM40R2V1B	RXM25R5V1B8
AZAS125M7V1B	RXM60R5V1B	RXTP25R2V1B	RXM35R5V1B8
AZAS140M7V1B	RXM71R2V1B	RXTP35R2V1B	RXM20A5V1B9
AZAS71M2V1B	RXP20M5V1B	RXZ25NV1B	RXM25A5V1B9
RXA20A5V1B9	RXP20N5V1B	RXZ35NV1B	RXM35A5V1B9
RXA25A5V1B9	RXP25M5V1B	RXZ50NV1B	RXM42A5V1B
RXA35A5V1B9	RXP25N5V1B	RZAG100M7V1B	RXM50A5V1B
RXA42B2V1B	RXP35M5V1B	RZAG125M7V1B	RXM50A5V1B9
RXA42B5V1B9	RXP35N5V1B	RZAG140M7V1B	RXP20N5V1B9
RXA50B2V1B	RXP50M2V1B	RZAG35A2V1B	RXP25N5V1B9
RXA50B5V1B	RXP50M5V1B	RZAG50A2V1B	RXP35N5V1B9
RXJ20A5V1B	RXP50N5V1B	RZAG60A2V1B	RXTJ30A2V1B
RXJ25A5V1B	RXP60M2V1B	RZAG71M2V1B	RXTA30C2V1B
RXJ35A5V1B	RXP60M5V1B	RZASG100M7V1B	RXTM30A2V1B
RXJ42A2V1B	RXP60N5V1B	RZASG125M7V1B	RXTM40A2V1B
RXJ50A2V1B	RXP71M2V1B	RZASG140M7V1B	
RXM20R5V1B9	RXP71M5V1B	RZASG71M2V1B	
RXM25R5V1B9	RXP71N5V1B	RXA20A5V1B8	

Monosplit – Unité intérieure

FBA100A2VEB	FHA35AVEB9	FTXA25C2V1BB	FTXA50B2V1BB
FBA125A2VEB	FHA50AVEB9	FTXA25C2V1BS	FTXA50B2V1BS
FBA140A2VEB	FHA60AVEB9	FTXA25C2V1BW	FTXA50B2V1BT
FBA35A2VEB9	FNA25A2VEB9	FTXA35A2V1BW	FTXA50C2V1BB
FBA50A2VEB9	FNA35A2VEB9	FTXA35B2V1BB	FTXA50C2V1BS
FBA60A2VEB9	FNA50A2VEB9	FTXA35B2V1BS	FTXA50C2V1BW
FBA71A2VEB9	FNA60A2VEB9	FTXA35B2V1BT	FTXJ20A2V1BB
FCAG35BVEB	FTXA20A2V1BW	FTXA35C2V1BB	FTXJ20A2V1BS
FCAG50BVEB	FTXA20B2V1BB	FTXA35C2V1BS	FTXJ20A2V1BW
FCAG60BVEB	FTXA20B2V1BS	FTXA35C2V1BW	FTXJ25A2V1BB
FDXM25F3V1B9	FTXA20B2V1BT	FTXA42A2V1BW	FTXJ25A2V1BS
FDXM35F3V1B9	FTXA20C2V1BB	FTXA42B2V1BB	FTXJ25A2V1BW
FDXM50F3V1B9	FTXA20C2V1BS	FTXA42B2V1BS	FTXJ35A2V1BB
FDXM60F3V1B9	FTXA20C2V1BW	FTXA42B2V1BT	FTXJ35A2V1BS
FFA25A2VEB9	FTXA25A2V1BW	FTXA42C2V1BB	FTXJ35A2V1BW
FFA35A2VEB9	FTXA25B2V1BB	FTXA42C2V1BS	FTXJ42A2V1BB
FFA50A2VEB9	FTXA25B2V1BS	FTXA42C2V1BW	FTXJ42A2V1BS
FFA60A2VEB9	FTXA25B2V1BT	FTXA50A2V1BW	FTXJ42A2V1BW



FTXJ50A2V1BB	FTXM42R2V1B	FTXP50N2V1B	FTXZ50NV1B
FTXJ50A2V1BS	FTXM42R5V1B	FTXP60M2V1B	FVXM25A2V1B
FTXJ50A2V1BW	FTXM50A2V1B	FTXP60N2V1B	FVXM25A3V1B
FTXM20A2V1B	FTXM50A5V1B	FTXP71M2V1B	FVXM25A3V1B9
FTXM20A5V1B	FTXM50R2V1B	FTXP71N2V1B	FVXM25FV1B
FTXM20R2V1B	FTXM60R2V1B	FTXTA30B2V1BB	FVXM35A2V1B
FTXM20R5V1B	FTXM71R2V1B	FTXTA30B2V1BW	FVXM35A3V1B
FTXM25A2V1B	FTXP20M5V1B9	FTXTA30C2V1BB	FVXM35A3V1B9
FTXM25A5V1B	FTXP20N5V1B	FTXTA30C2V1BW	FVXM35FV1B
FTXM25R2V1B	FTXP20N5V1B9	FTXTJ30A2V1BB	FVXM50A2V1B
FTXM25R5V1B	FTXP25M5V1B9	FTXTJ30A2V1BW	FVXM50A3V1B
FTXM35A2V1B	FTXP25N5V1B	FTXTM30R2V1B	FVXM50A3V1B9
FTXM35A5V1B	FTXP25N5V1B9	FTXTM30S2V1B	FVXM50FV1B
FTXM35R2V1B	FTXP35M5V1B9	FTXTM40R2V1B	FVXTM30A3V1B
FTXM35R5V1B	FTXP35N5V1B	FTXTM40S2V1B	
FTXM42A2V1B	FTXP35N5V1B9	FTXZ25NV1B	
FTXM42A5V1B	FTXP50M2V1B	FTXZ35NV1B	

Multisplit et Multi+ - Groupe extérieur

2MXM40N2V1B9	5MXM90N2V1B9	4MXM80A2V1B	4MXM68A2V1B9
2MXM50N2V1B9	2MXM40A2V1B	5MXM90A2V1B	4MXM80A2V1B9
3MXM40N2V1B7	2MXM50A2V1B	2MXM40A2V1B9	5MXM90A2V1B9
3MXM52N2V1B7	2MXM68A2V1B	2MXM50A2V1B9	4MXXM52A2V1B
2MXM68N2V1B	3MXM40A2V1B	2MXM68A2V1B9	4MXXM52A2V1B9
3MXM68N2V1B9	3MXM52A2V1B	3MXM40A2V1B9	
4MXM68N2V1B9	3MXM68A2V1B	3MXM52A2V1B9	
4MXM80N2V1B9	4MXM68A2V1B	3MXM68A2V1B9	

Multisplit et Multi+ - Unité intérieure

CTXA15A2V1BW	FDXM60F3V1B9	FTXA35A2V1BW	FTXJ35A2V1BW
CTXA15B2V1BB	FFA25A2VEB9	FTXA35B2V1BB	FTXJ42A2V1BB
CTXA15B2V1BS	FFA35A2VEB9	FTXA35B2V1BS	FTXJ42A2V1BS
CTXA15B2V1BT	FFA50A2VEB9	FTXA35B2V1BT	FTXJ42A2V1BW
CTXM15R2V1B	FFA60A2VEB9	FTXA42A2V1BW	FTXJ50A2V1BB
CTXM15R5V1B	FHA35AVEB9	FTXA42B2V1BB	FTXJ50A2V1BS
CVXM20A3V1B	FHA50AVEB9	FTXA42B2V1BS	FTXJ50A2V1BW
CVXM20A3V1B9	FHA60AVEB9	FTXA42B2V1BT	FTXM20R2V1B
EKHWET120BAV3	FNA25A2VEB9	FTXA50A2V1BW	FTXM20R5V1B
EKHWET90BAV3	FNA35A2VEB9	FTXA50B2V1BB	FTXM25R2V1B
FBA35A2VEB9	FNA50A2VEB9	FTXA50B2V1BS	FTXM25R5V1B
FBA50A2VEB9	FNA60A2VEB9	FTXA50B2V1BT	FTXM35R2V1B
FBA60A2VEB9	FTXA20A2V1BW	FTXJ20A2V1BB	FTXM35R5V1B
FBA71A2VEB9	FTXA20B2V1BB	FTXJ20A2V1BS	FTXM42R2V1B
FCAG35BVEB	FTXA20B2V1BS	FTXJ20A2V1BW	FTXM42R5V1B
FCAG50BVEB	FTXA20B2V1BT	FTXJ25A2V1BB	FTXM50R2V1B
FCAG60BVEB	FTXA25A2V1BW	FTXJ25A2V1BS	FTXM60R2V1B
FDXM25F3V1B9	FTXA25B2V1BB	FTXJ25A2V1BW	FTXM71R2V1B
FDXM35F3V1B9	FTXA25B2V1BS	FTXJ35A2V1BB	FTXP20M5V1B9
FDXM50F3V1B9	FTXA25B2V1BT	FTXJ35A2V1BS	FTXP20N5V1B



FTXP25M5V1B9
FTXP25N5V1B
FTXP35M5V1B9
FTXP35N5V1B
FVXM25A2V1B
FVXM25A3V1B
FVXM25A3V1B9
FVXM25FV1B
FVXM35A2V1B
FVXM35A3V1B
FVXM35A3V1B9
FVXM35FV1B

FVXM50A2V1B
FVXM50A3V1B
FVXM50A3V1B9
FVXM50FV1B
FTXA20C2V1BB
FTXA20C2V1BS
FTXA20C2V1BW
FTXA25C2V1BB
FTXA25C2V1BS
FTXA25C2V1BW
FTXA35C2V1BB
FTXA35C2V1BS

FTXA35C2V1BW
FTXA42C2V1BB
FTXA42C2V1BS
FTXA42C2V1BW
FTXA50C2V1BB
FTXA50C2V1BS
FTXA50C2V1BW
FTXM20A2V1B
FTXM20A5V1B
FTXM25A2V1B
FTXM25A5V1B
FTXM35A2V1B

FTXM35A5V1B
FTXM42A2V1B
FTXM42A5V1B
FTXM50A2V1B
FTXM50A5V1B
FTXP20N5V1B9
FTXP25N5V1B9
FTXP35N5V1B9
CTXA15C2V1BW
CTXA15C2V1BS
CTXA15C2V1BB

POMPES À CHALEUR AIR/EAU

Daikin Altherma R HT

- ERSQ011AV1
- ERSQ011AY1
- ERSQ014AV1
- ERSQ014AY1
- ERSQ016AV1
- ERSQ016AY1

Daikin Altherma 3 H MT W

- EPRA08EV3
- EPRA10EV3
- EPRA12EV3
- EPRA08EW1
- EPRA10EW1
- EPRA12EW1

Daikin Altherma 3 H HT W

- EPRA14DV37
- EPRA16DV37
- EPRA18DV37
- EPRA14DW17
- EPRA16DW17
- EPRA18DW17

Daikin Altherma 3 H MT F Version 1 Zone

- EPRA08EV3
- EPRA08EV3
- EPRA10EV3
- EPRA10EV3
- EPRA12EV3
- EPRA12EV3
- EPRA08EW1
- EPRA08EW1
- EPRA10EW1
- EPRA10EW1
- EPRA12EW1
- EPRA12EW1

Daikin Altherma 3 H MT F Version 2 Zones

- EPRA08EV3
- EPRA08EV3
- EPRA10EV3
- EPRA10EV3
- EPRA12EV3
- EPRA12EV3
- EPRA08EW1
- EPRA08EW1
- EPRA10EW1
- EPRA10EW1
- EPRA12EW1
- EPRA12EW1

Daikin Altherma 3 H HT F Version 1 Zone

- EPRA14DV37
- EPRA14DV37
- EPRA16DV37
- EPRA16DV37
- EPRA18DV37
- EPRA18DV37
- EPRA14DW17
- EPRA14DW17
- EPRA16DW17
- EPRA16DW17
- EPRA18DW17
- EPRA18DW17

Daikin Altherma 3 H HT F Version 2 Zones

- EPRA14DV37
- EPRA14DV37
- EPRA16DV37
- EPRA16DV37
- EPRA18DV37
- EPRA18DV37
- EPRA14DW17
- EPRA14DW17
- EPRA16DW17
- EPRA16DW17
- EPRA18DW17
- EPRA18DW17

Daikin Altherma 3 R W - Taille 4 à 8

- ERGA04EV
- ERGA06EVH
- ERGA08EVH7

Daikin Altherma 3 R F - Taille 4 à 8

- ERGA04EV
- ERGA04EV
- ERGA06EVH
- ERGA06EVH
- ERGA08EVH7
- ERGA08EVH7

Daikin Altherma 3 R W - Taille 11 à 16

Version 1 Zone

- ERLA11DV3
- ERLA11DV3
- ERLA14DV3
- ERLA14DV3
- ERLA16DV37
- ERLA16DV37
- ERLA11DW1
- ERLA11DW1
- ERLA14DW1
- ERLA14DW1
- ERLA16DW17
- ERLA16DW17

Daikin Altherma 3 R W - Taille 11 à 16

Version 2 Zones

- ERLA11DV3
- ERLA11DV3
- ERLA14DV3
- ERLA14DV3
- ERLA16DV37
- ERLA16DV37
- ERLA11DW1
- ERLA11DW1
- ERLA14DW1
- ERLA14DW1
- ERLA16DW17
- ERLA16DW17

**Daikin Altherma 3 M
Taille 4 à 8 chaud seul**

- EDLA04E3V3
- EDLA06E3V3
- EDLA08E3V3

**Daikin Altherma 3 M
Taille 9 à 16 chaud
seul**

Sans appoint électrique

- EDLA09DV3
- EDLA11DV3
- EDLA14DV3
- EDLA16DV37
- EDLA09DW1
- EDLA11DW1
- EDLA14DW1
- EDLA16DW17

**Daikin Altherma 3 M
Taille 9 à 16 chaud
seul**

Avec appoint électrique

- EDLA09D3V3
- EDLA11D3V3
- EDLA14D3V3
- EDLA16DV37
- EDLA09D3W1
- EDLA11D3W1
- EDLA14D3W1
- EDLA16D3W17

**Daikin Altherma 3 M
Taille 4 à 8 réversible**

- EBLA04E3V3
- EBLA06E3V3
- EBLA08E3V3

**Daikin Altherma 3 M
Taille 9 à 16 réversible**

Sans appoint électrique

- EBLA09DV3
- EBLA11DV3
- EBLA14DV3
- EBLA16DV37
- EBLA09DW1
- EBLA11DW1
- EBLA14DW1
- EBLA16DW17

**Daikin Altherma 3 M
Taille 9 à 16 réversible**

Avec appoint électrique

- EBLA09D3V3
- EBLA11D3V3
- EBLA14D3V3
- EBLA16D3V37
- EBLA09D3W1
- EBLA11D3W1
- EBLA14D3W1
- EBLA16D3W17

**Daikin Altherma 3 R
MT**

- ERRA08EV3
- ERRA08EW1
- ERRA10EV3
- ERRA10EW1
- ERRA12EV3
- ERRA12EW1
- ELVZ12S18E6V
- ELVZ12S18E9W
- ELVZ12S23E6V
- ELVZ12S23E9W
- ELVH12S18E6V
- ELVH12S18E9W
- ELVH12S23E6V
- ELVH12S23E9W
- ELBH12E6V
- ELBH12E9W

**Daikin Altherma R
Hybrid**

- EVLQ05CV3
- EVLQ08CV3

**Daikin Altherma H
Hybrid**

- EJHA04AV3